

Lettre d'information du Comité Stop Nogent

5 F Novembre Décembre 1988

N° 31/32

Compte-rendu de l'Assemblée générale du Comité Stop-Nogent (26 Novembre 1988)

Une trentaine d'adhérents étaient présents.

Bilan de l'année écoulée :

Le secteur qui a mieux fonctionné est celui du contrôle de la radioactivité. Prévu à l'origine pour sensibiliser la population locale, il nous a permis de diffuser nos informations au travers de la presse locale et de réactiver les antinucléaires riverains. Même si ces derniers ne sont pas encore en mesure d'assurer une activité concrète continue, il importe que les jalons soient posés. "Le point zéro radioécologique" associé à nos démarches administratives nous ont permis d'accéder aux "points zéro" réalisés par le CEA pour le compte d'EDF en 81/83 puis en 86 après la catastrophe de Tchernobyl. Nous disposons donc d'une bonne référence pour le suivi ultérieur de la radioactivité à Nogent. L'aspect est très positif d'un point de vue scientifique; c'est une première en France qui peut inciter d'autres comités à agir de même et se crédibiliser aux yeux du public. Des unions locales de consommateurs (UFC) sont demandeuses d'informations sur ce sujet et certaines se déclarent prêtes à participer financièrement.

-Côté justice, les résultats ne sont pas brillants. Notre requête auprès du tribunal administratif de Châlons-sur-Marne, contre l'arrêt interministériel autorisant les rejets radioactifs ne nous a pas été favorable sur la forme; le comité a fait appel devant le Conseil d'Etat. Le ministère de l'industrie a déposé un mémoire en réponse qui nous laisse des portes ouvertes. La réponse du comité est en cours de rédaction.

-Sur les rejets chimiques dans la Seine, nos actions nous ont permis de découvrir un dépassement des normes autorisées, un non-respect des procédures et une absence de contrôle sérieux.

-Les actions militantes "classiques" ont quelque peu faibli au profit d'actions spécialisées.

-Les contacts avec Provins-Ecologie se sont relâchés ces derniers mois par manque de temps des militants de PE. Le comité n'a été prévenu que tardivement d'incidents survenus dans la centrale. Il est essentiel de porter nos efforts sur ces contacts.

-La projection du film "Le Tocsin de Tchernobyl" fut un succès lors de la première projection de printemps. Les séances organisées au Studio 43 au mois d'octobre ont bénéficié d'une large publicité dans la presse. Cette publicité a attiré l'attention des films Cosmos qui estiment avoir un monopole sur la diffusion des films soviétiques en France et ont saisi le tribunal des référés. Les projections ont été interrompues. A la suite de la décision du tribunal, seules les projections privées sont autorisées.

Directeur de publication : Claude Boyer. Abonnement 1 an : 50 F. Adhésion : 50 F
La lettre du Comité Stop Nogent c/o Nature et Progrès 14 rue des Goncourt
75011 Paris

-Sur le fonctionnement du comité, beaucoup restent attachés au mode de fonctionnement "anarchisant" et "spontané" qui rend l'action intéressante et créative. Des remarques ont été faites sur le manque de coordination et corrélativement une efficacité parfois douteuse. Il est souhaité qu'à l'avenir les projets soient mieux coordonnés.

Bilan financier

151 adhésions ou réadhésions ont été enregistrées pour une somme de 18 200 F, auquel il faut ajouter des petits dons et les recettes des tables de presse. Il reste en caisse 3 936 F. Des adhérents ont envoyé leurs cotisations aux CCP et il ne nous reste aucune trace de leur identité. Il est décidé de ne plus faire figurer le N° des CCP sur les documents publiés par le comité. L'essentiel des dépenses est absorbé par l'expédition du bulletin. Le comité va demander à bénéficier de la commission paritaire de presse pour réduire les frais d'expéditions. 130 personnes qui n'ont pas réadhéré depuis juillet 1987 ont reçu une lettre de rappel.

Le compte réservé aux opérations d'analyses, la recette à 18 000 F et les dépenses à 15 000 F. Trois analyses sont en cours (CRII-RAD et ACRO).
- Paulette, la trésorière du comité ne souhaite pas renouveler son mandat. Nous la remercions chaleureusement.

Décision concernant le Tocsin de Tchernobyl

Lilie Rosenbaum, l'une des trois avocates du comité devant le tribunal des référés, accepte de collaborer à la rédaction d'une circulaire sur les conditions restrictives de diffusion du film. Une commission "film" est constituée avec Dominique, Nitzia, Corinne, Maya, Gilles et Lilie.

L'ACRO

3 membres de l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) ont assisté à l'AG et présenté leurs activités. L'ACRO a été créé après l'accident de Tchernobyl avec pour objectif de diversifier l'information et de mettre en place un laboratoire indépendant. Une souscription a été lancée qui a recueilli 230 000 F. Les adhésions ont rapporté 130 000 F. Un emprunt bancaire de 80 000 F a été contracté. L'ACRO a donc pu s'équiper d'une chaîne complète de spectrométrie Gamma. Le labo a coûté 100 000 F. L'association est très structurée. Elle est indépendante des pouvoirs politique. Elle a son siège à Caen et des antennes à Cherbourg, Rouen, en Bretagne et en Touraine. Elle organise des sessions de formation. Les prélèvements effectués près de la Hague et analysés par l'ACRO ont montré une pollution radioactive qui n'avait pas été déclarée par la COGEMA.

Coût de l'analyse : 180 F. L'ACRO édite un bulletin (l'Acronique) qui paraît quatre fois par an. Le prix de l'abonnement est de 80 F.

ACRO 18 rue Savorgnan de Brazza 14 000 Caen 31 73 79 17

Le comité décide de s'abonner et de partager ses analyses entre l'ACRO et la CRII-RAD.

Les perspectives du Comité

La discussion se déroule à partir d'un texte de Sylvie Zerner.

Le deuxième réacteur a divergé dans l'indifférence générale. Il convient de renforcer la surveillance de la centrale

Le suivi des incidents de la centrale de Nogent

Danielle se charge de la presse locale et des contacts avec les riverains avec Michelle Coste. Marie-Thérèse suivra le service minitel 36 14 MAGNUC et Marianne le Numéro Vert de la centrale. Sylvie assurera la synthèse. Henri et Claude analyseront les incidents et leurs fréquences.

L'abonnement aux quotidiens locaux se révèle trop coûteux et n'est pas retenu.

Le contrôle de la radioactivité

Le suivi de la radioactivité est assuré par un petit nombre de personnes. il est important de former les militants et d'élargir le cercle.

Le projet d'acquisition de balises atmosphériques semble trop lourd pour être retenu actuellement. Il en coûterait environ 8 000 F par balise (il en faudrait 4). Il faut ajouter les frais d'analyse (hebdomadaire) des filtres. Le suivi des végétaux, du lait et de l'eau reste un bon indicateur, lent mais sûr et financièrement supportable. La coordination sera faite par Frédérique et Henri.

Pour l'année 89, il est prévu une simulation d'un incident survenant dans la centrale. Cet exercice visera à tester nos capacités d'intervention, recherche de l'information, rapidité à effectuer des analyses, information de la presse, etc. Une telle opération nécessite une grande préparation dans la mesure où il est prévu d'y associer les médias.

La surveillance de l'eau

Un dossier devra être établi sur le manque de contrôle et d'efficacité des services officiels, le non-respect des normes et des procédures. Une analyse chimique de l'eau de la Seine, en amont et en aval, le complétera. Le prélèvement se déroulera en janvier, un jour où les réacteurs sont à pleine puissance. Des journalistes se sont montrés intéressés.

La structuration du Comité

Un débat s'engage sur l'utilité ou non d'avoir un président, un simple représentant légal, un président d'honneur qui serait une personnalité ou un riverain de la centrale? Le président doit-il être responsable devant le comité, le bureau ? Faut-il avoir un ou des porte-parole en titre ?

19 adhérents participent aux votes.

Pour un Président : 7 voix Pour un représentant légal 12 voix.

Pour un ou une porte-parole : pour 1 voix, contre 9 voix, abstention 7 voix.

Election du bureau : représentant légal Claude Boyer (17 voix), trésorier Gilles Legendre (à l'unanimité), Secrétaires Sylvie Zerner et Jean-Marie Périnet (élus à l'unanimité).

Salon du livre de Palaiseau

Faible succès dû aux grèves des transports publics. Peu de livres ont été vendus. La pétition contre le redémarrage de Superphénix lancée par Louise Trussel et Yves Lenoir a été signée sur place par Claude-Marie Vadrot et Gisèle Halimi. Alain Bombard, Huguette Bouchardeau ont refusé de la signer. Jean-Pierre Pharabod, auteur de "les jeux de l'atome et du hasard" était présent sur le stand du comité. Le bénéfice net est décevant : 280 F.

Le recours devant le tribunal administratif

L'instruction devait se clore début janvier. Jacques a terminé la rédaction du mémoire complémentaire. Il s'agit d'un document de 14 pages. EDF a remis un mémoire s'en remettant aux arguments du ministère de l'industrie. L'audience a eu lieu le 7 février.

Superphénix

La décision du redémarrage de Superphénix aurait dû être prise le 6 décembre. Une première riposte rassemblant une trentaine de personnes avait eu lieu le 18 novembre pour demander la démission de Brice Lalonde et un débat contradictoire sur Superphénix. La pétition, citée ci-dessus, a été signée par le GSIEN, la FNE (ex FFSPN), la FRAPNA, l'UFC-Que Choisir, le CED-Isère et 8 UD-CFDT de Rhône-Alpes.

Les antinucléaires suisses sont passés à l'offensive et annonçaient lors d'une conférence de presse à Paris le 6 décembre le dépôt d'une requête en constat d'urgence au tribunal administratif de Grenoble. L'APAG, Contratom, le SPE, le WWF côté suisse se sont réunis pour cette action. La FRAPNA-Isère s'est associée à ce recours. Le 30 novembre, le tribunal accordait aux requérants la nomination d'un expert génie maritime, spécialiste en chaudronnerie, M. Pronoste qui dispose de 4 mois pour rendre son rapport. La décision du tribunal n'est pas suspensive.

A Paris, un groupe d'antinucléaires (principalement des membres du comité) ont manifesté tous les soirs du 12 au 22 décembre place de l'Opéra avec une banderole et des tracts. Information reprise par l'AFP et le Parisien ainsi que qu'enerpress.

Colloque Droit et Environnement

Le syndicat de la magistrature et l'association TOS (truite, ombre et saumon) étaient organisateurs. Constat commun d'une législation confuse et inadaptée en matière de protection de l'environnement. Ils proposent une pénalisation des pollueurs. Des contacts ont été établis entre les organisateurs et des membres du comité.

Assemblée générale des africains contre les déchets chimiques et radioactifs

Cette AG avait aussi lieu le 10 décembre. Ce regroupement démarre doucement mais sûrement. Gilles représentait le Comité.

La CRII-RAD a besoin d'aide

Le nombre de ses adhérents est en baisse et elle doit faire face à la concurrence de nouveaux laboratoires dont l'indépendance est quelque peu douteuse.

L'adhésion est de 50 F et l'abonnement à la revue, le Cri du Rad 100 F (6 n° par an)

CRII-RAD : B.P. 313, 26207 Montélimar cédex.

Le Comité Stop Nogent

se réunit le 1° et le 3° mercredi de chaque mois
46 rue de Vaugirard Paris 6° M° Odéon et Luxembourg